



Qui doit payer la facture de fioul ?

Par **leanetheo**, le **05/08/2008 à 22:27**

notre propriétaire qui a hériter de cette ancien corp de ferme l'a rénové pour en faire une partie habitation principale pour lui , et une partie locative.rnrnl'ensemble était alimenté par une seule cuve a fioul jusqu'a la mise en location mi juillet.rnrnil aurait coupé le circuit qui alimente sa partie. Nous n'en avons aucune preuve.rnrnDonc nous sommes arrivé ici le 15 juillet et il est venu ce jour le 5 aout nous demander de régler une facture de fioul de mars 2008.rnrnDe plus je vous informe , si ca peux vous aider dans la réponse que nous n'avons pas accès a la cuve de fioul, et que nous ne l'avons meme jamais vu.rnrnde plus aucune mention ne parle de ca dans le bail.rnrn1ère question : doit on lui rembourser ce fioul ?rnrn2ème question : de plus il y a qu'un seul compteur d'eau pour l'ensemble du batiment, comment devra t il répartir la facture d'eau ? rnrn"ceci n'était pas indiqué dans le bail non plus", car l'annonce disait 600 charges comprises.rnrnmerci de bien vouloir me répondre .